



Notifié le	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
Notification reçue le	
Publié le	
Certifié exécutoire, le Maire	

Service : Etat Civil

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d'État Civil
Du 28 février au 05 mars 2022
Madame Stéphanie NAVARRO
Conseillère Municipale

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages *du 28 février au 05 mars 2022*.

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Madame *Stéphanie NAVARRO*, Conseillère Municipale.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Madame *Stéphanie NAVARRO*, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'État Civil *du 28 février au 05 mars 2022*.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

14 FEV 2022

Robert MÉNARD



<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------

Service : *Etat Civil*

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de fonction – Officier d'État Civil

Du 07 au 12 mars 2022

Monsieur Najah ALAMI

Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages
du 07 au 12 mars 2022.

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de
déléguer certaines fonctions à Monsieur *Najah ALAMI*, Conseiller Municipal.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Monsieur *Najah ALAMI*, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour assurer les
fonctions d'Officier d'Etat Civil *du 07 au 12 mars 2022.*

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du
présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

14 FEV 2022

Robert MÉNARD



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

Service : Etat Civil

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d'État Civil
Du 21 au 26 mars 2022
Madame Magali DE BARROS CERQUEIRA
Conseillère Municipale

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages *du 21 au 26 mars 2022*.

CONSIDÉRANT qu' afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Madame **Magali DE BARROS CERQUEIRA**, Conseillère Municipale.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Madame **Magali DE BARROS CERQUEIRA**, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'État Civil *du 21 au 26 mars 2022*.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

14 FEV 2022

Robert MÉNARD